



M. l'IA-Dasen 31,

Nous nous réunissons aujourd'hui à la veille de l'ouverture du mouvement pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré de notre académie, et donc également pour tous ceux de Haute-Garonne.

L'an dernier, notre précédent IA Dasen nous avait indiqué que les établissements aux portes de l'éducation prioritaire étaient bien repérés, mais qu'il était dans l'attente d'un cadre national qui n'était pas finalisé : les CLA. Comme à ce jour ce dispositif semble oublié, il est temps de regarder à nouveaux ces établissements, principalement des collèges, pour étudier les mesures d'accompagnement qui s'y imposent afin de soulager tous les personnels en souffrance sur place : enseignants, direction, administratifs.

Au niveau des structures particulières, nous attendons un point d'étape sur les UPE2A. En effet, ces dernières sont régulièrement débordées et l'arrivée d'élèves ukrainiens depuis 1 an doit être une donnée à prendre en compte. En lien avec l'ordre du jour, la création des postes FLE dans l'optique d'ouvertures d'UPE2A serait un signal positif pour l'UNSA Education.

Toujours sur ces structures, nous actons de manière positive les 2 ouvertures de postes de directeurs de Segpa. La qualité du traitement de la grande difficulté scolaire passe par cet encadrement, voilà un très bon signal envoyé vers les acteurs des Segpa. Il ne manque plus maintenant qu'à autoriser des départs en formation pour éviter de placer des faisants-fonction sur ces postes. Il faut également tendre vers la couverture de toutes les Segpa de notre département avec un poste de direction.

Les mesures nationales ont également un impact dans les EPLE Haut-Garonnais. En toute illégalité, il a été demandé aux CA des collèges de ratifier des DG insincères. Le SE Unsa a fait voter des motions pour dénoncer cette mesure pédagogiquement incompréhensible qu'est la suppression de la technologie. En Haute-Garonne, cela aboutit à 11 suppressions de postes dans cette matière, du jamais vu !

De plus, en poussant le cynisme jusqu'à solliciter les professeurs des écoles pour le soutien en 6<sup>e</sup> alors qu'ils sont dans l'impossibilité de se rendre disponible dans une semaine à 4,5 jours, les enseignants du département et d'au-delà ont bien l'impression qu'on se moque d'eux.

Pour terminer cette déclaration préalable, nous souhaitons vous alerter sur le financement de la chorale dans certains collèges de notre département. Il est trop souvent fait le choix de financer cet enseignement en IMP. Or, c'est un enseignement, face aux élèves, qui fait partie intégrante de la dénomination du CAPES d'Education musicale et chant choral. Il n'est pas acceptable pour nous que cet enseignement soit placé en situation d'un financement aléatoire en étant rétribué en IMP. Nous vous demandons, M. l'IA Dasen, de bien vouloir donner les HP ou HSA nécessaires aux établissements qui seraient dans l'impossibilité de financer cet enseignement sans sacrifier des dédoublements sur d'autres matières. L'utilisation de la réserve pourrait être sollicitée pour cela.